

REGLEMENT PARTICULIER DES 8^ès BOUCLES DU VAL D'OISE

26 – 27 MAI 2012

ARTICLE 1. Organisation

L'épreuve « Boucles du Val d'Oise » est organisée par le Comité Départemental de Cyclisme du Val d'Oise sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se dispute le Samedi 26 Mai et Dimanche 27 Mai 2012 .

ARTICLE 2 .Type d'Epreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories 2^è, 3^è et Juniors. Elle est inscrite au calendrier Régional Ile de France.

L'épreuve est classée en 2.24.2

ARTICLE 3. Participation

L'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; Clubs, Mixtes de clubs(2 maximum), Sélection Départementale et Sélection Régionale DE 4 COUREURS Minimum au départ et 6 maximum (2 partants max. de 2^è cat.).

ARTICLE 4. Permanence

La permanence de départ se tient le 26 Mai, Foyer Rural à Nesles La Vallée..

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipe se feront à la permanence de 11h à 12h30.

La réunion des Directeurs Sportifs, organisée en présence des membres du Collège des arbitres, des directeurs sportifs, chacun accompagné d'un de leur coureur participant à l'épreuve, des représentants de la sécurité sur l'épreuve, est fixée à 12h30 à la permanence.

ARTICLE 6. RadioTour

Les informations courses sont émises par radio fournie par l'organisateur à chacun des véhicules Directeur sportif.

ARTICLE 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le CDC 95.

Le service est assuré au moyen de deux véhicules et une moto.

ARTICLE 8. Incidents de course dans les derniers kilomètres

Etape en ligne : Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison, d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois (3) derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs accidentés sont crédités du temps du ou des coureurs en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois (3) derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureurs en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Etape en ligne avec arrivée en sommet : Toutefois conformément à l'article 2.6.029 du règlement FFC, les dispositions ci-dessus, ne sont pas applicables en cas d'arrivée en sommet, sauf si l'incident se produit avant l'ascension. Toute discussion concernant les qualifications « arrivée en sommet » et « avant l'ascension » est tranchée par le collège des arbitres.

ARTICLE 10. Délais d'arrivée

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le collège des arbitres peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 11. Classements

Sur chacune des étapes en ligne (Etape 1 et 3), un classement MG et PC sera établi par le cumul des points acquis à chacun des passages sur les lignes matérialisées MG et PC (5 pts aux 1ers ; 3pts aux 2^ès et 2pts aux 3^ès). Lors de la 3^è étape les points attribués au M.G. Km 63,5 seront doublés, soit 10,6 et 4).

A chacune des étapes en ligne le premier coureur franchissant la ligne matérialisée au Km 95 de l'étape recevra une coupe.

A l'issue de chacune des 3 étapes 4 maillots distinctifs seront remis :

Maillot Jaune au premier coureur au temps,

Maillot vert au premier du classement P.C. au cumul des points acquis.

Maillot à Pois au premier du classement M.G. au cumul des points acquis.

Maillot Blanc au premier coureur de la catégorie JUNIORS au temps.

Pas de cumul de maillots de leaders. S'il y a cumul de maillots pour un même coureur il sera porté dans l'épreuve par son second du classement concerné.

ARTICLE 12 .Prix

Le classement général FINAL attribuera la grille de prix FFC de 400 € /10.

Des primes seront attribuées selon les conditions suivantes :

Ne concerne que le classement général final : au temps 1^{er} 200€, 2^e 150€ et 3^e 100€

M.G. P.C. et Junior : 1^{er} 100€, 2^e 80€, 3^e 50€.

ARTICLE 13. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle éventuel à lieu : 1^{ère} étape Mairie de StMartin du Tertre, 2^e étape Salle des fêtes à Magny en Vexin, 3^e étape, Salle du Bât. E, 3^e étage, au Conseil Général du Val d'Oise.

ARTICLE 14. Protocole

1^{ère} étape : doivent se présenter au protocole, Salle des Fêtes à St Martin: Le vainqueur de l'étape, le 1^{er} Junior, le 1^{er} MG , le 1^{er} P.C., le 1^{er} du Km95 et la 1^{ère} équipe au classement de l'étape(cumuls des temps des 3 premiers de l'équipe).

2^e étape : A partir de 13h30, Salle des Fêtes de Magny en Vexin, les 1ers de l'étape au temps, M.G.et Junior de l'étape, la 1^{ère} équipe de l'étape. Les 4 leaders aux différents classements généraux à l'issue de cette seconde étape.

3^e étape :A partir de 18h30, Bât.E 3^e étage du Conseil Général du Val d'Oise, les 1ers de l'étape au temps, M.G., P.C., Junior de l'étape, du Km 95 et la 1^{ère} équipe de l'étape.

Les 3 premiers des différents classements généraux.

ARTICLE 15. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable sur cette épreuve.

Liste des hôpitaux les plus proches :

C.H. des Portes de l'Oise, 25 Rue Edmond Turcq BEAUMONT SUR OISE 0139371520

C.H. René Dubos 6 Avenue d'Ile de France PONTOISE 0130754040

C.H. du Vexin 32 Rue Carnot MAGNY EN VEXIN 0134794444

Clinique de l'Oise , Chemin Vert L'ISLE ADAM 0134081587

Directeur de l'organisation Claude CRAMETE

LES BOUCLES DU VAL D'OISE 2012

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Date : 26 - 27 Mai 2012

Nom et Adresse Organisateur : C.D.C.95 44 Avenue de Paris 95620 PARMAIN

Nom de l'Equipe :

Représentée par :

Adresse / Téléphone / Fax / Courriel :

DECLARE ENGAGER DANS L'EPREUVE SUSMENTIONNEE LES COUREURS SUIVANTS :

TITULAIRES :

NOMS	PRENOMS	CATEGORIES	N° LICENCE	DATE DE NAISSANCE
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Remplaçants :

1
2

Le présent bulletin doit être retourné à l'organisateur, complété et signé, au plus tard

Le 14 Mai 2012 dernier délais

DATE

CACHET DU CLUB

SIGNATURE

(Joindre règlements à l'ordre de CDC95 : Engagements de 12€/coureur ;

réservation restauration :12€/Pers. ; caution 150€.

B.V.O.2012